 **BALISES POUR QUALIFIER**

**SECTEUR 2 – INDUSTRIE**

**INTRODUCTION GENERALE**

1. **Rappel : Modalités d’organisation des épreuves de qualification en vue de l’obtention d’un Certificat de qualification en juin 2020**

S’assurer de la maîtrise minimale des acquis d’apprentissage par l’élève et de sa capacité à les mobiliser est une nécessité avant que celui-ci ne se lance dans la vie professionnelle.

Pour ce faire, l’organisation d’épreuves de qualification telles qu’initialement prévues dans le schéma de passation ou le dossier d’apprentissage CPU reste applicable. Cependant, vu les circonstances, **la décision du Jury de qualification se basera sur la maitrise des compétences et apprentissages essentiels (par exemple les gestes de sécurité), le « cœur » du métier.**

L’école choisit l’option 1 ou l’option 2 pour toutes ses options, ou selon l’option ou selon l’élève

1. Dans le cas où une épreuve avait été planifiée pendant la période de suspension des cours, ainsi qu’une épreuve supplémentaire d’ici la fin de l’année, l’élève ne présentera qu’une seule épreuve, qui couvrira l’ensemble des compétences essentielles qui n’ont pas encore été évaluées.
2. Dans le cas où les épreuves planifiées ne pourront être organisées, le Jury de qualification évaluera les compétences des élèves, et pour les OBG en régime CPU, les UAA requises, en observant d’autres éléments, par exemple les épreuves déjà organisées, les stages déjà réalisés, les autres éléments contenus dans le dossier d’apprentissage de l’élève, …
3. **Quelques réflexions préliminaires concernant l’évaluation et la certification**

* Tout membre d’un Jury de qualification se pose la question suivante : « Ce jeune maitrise-t-il suffisamment les compétences du profil du métier concerné pour être engagé par un employeur ? ».
  + - Hors CPU, une partie du schéma de passation a déjà été réalisée et la délibération du Jury n’impose pas la réussite de chaque épreuve.
    - En CPU, le Jury a déjà le droit, en temps normal, d’accorder le CQ à un élève qui n’aurait pas validé une UAA. D’un point de vue légal et administratif, il faudra cependant que les attestations de validation de toutes les UAA soient générées par ProEco (selon le modèle prévu par la loi) et jointes au passeport CPU de l’élève avec son CQ.
    - Pour les élèves de l’enseignement qualifiant pour lesquels le Conseil de classe et/ou le Jury de qualification ne serait pas en mesure d’attribuer le CQ fin juin en application des principes généraux exposés ci-dessus, leur dernière année d’études pourra être prolongée jusqu’au 1er décembre 2020 au plus tard.

Cette décision s’accompagnera de la mise en place d’un suivi et d’un enseignement spécifiques, adaptés et orientés sur les difficultés de l’élève uniquement pour les modules non acquis (remédiations). Au cours de cette période, dès que les conditions de certification seront réunies, le CQ et/ou le CESS pourront être délivrés, à l’initiative du Conseil de classe et/ou du Jury de qualification.

Cette dernière possibilité nous semble ne devoir être envisagée qu’**avec la plus grande prudence et en dernier recours**, pour des élèves présentant des lacunes importantes dans des compétences essentielles.

En effet, le report de la décision retardera inévitablement la suite de leur parcours (qu’il s’agisse de l’exercice d’un métier, de l’inscription dans une 7e ou dans l’enseignement supérieur). De plus, dans les circonstances actuelles, il n’est pas certain que la rentrée prochaine se fera dans des conditions normales. Enfin, il est toujours possible de compter sur des éléments extérieurs et la volonté de l’élève pour combler ses lacunes (remise à niveau pendant les vacances ou dans la première quinzaine de septembre, stage en entreprise pendant les vacances, complément de formation assuré par l’entreprise qui l’aura embauché).

1. **Quelques réflexions préliminaires concernant la notion d’apprentissages essentiels**

* Il y a des principes communs et des réalités différentes, selon les secteurs et selon les métiers.
* Beaucoup d’enseignants mettent un point d’honneur à parcourir l’intégralité du profil, et estiment dès lors que tout doit être vu et évalué jusqu’au dernier carat. Cette préoccupation, qui les honore, doit être relativisée en ces temps difficiles. Déjà en temps normal, il n’est ni nécessaire ni possible d’évaluer tout ce qui a été vu au cours. A fortiori en cas de force majeure, il faudra faire le deuil de certaines notions et de certaines évaluations. Quelques considérations pour aider à relativiser et à rassurer :

.

* Il y a des compétences moins importantes que d’autres.
* Certaines peuvent être acquises plus tard (stages pendant les vacances, chez l’employeur en début de contrat).
* La crise Covid-19 ayant frappé tout le système d’enseignement et de formation, tous les employeurs se trouveront face à une main d’œuvre arrivant sur le marché de l’emploi avec quelques lacunes de formation. Notamment (mais pas seulement) dans les secteurs où la pénurie est déjà une réalité, il faudra donc que les employeurs fassent eux aussi preuve d’inventivité et de bonne volonté.
* La connaissance des notions de sécurité spécifiques au métier doit rester incontournable.

1. **Quelques références utiles**

* [Circulaire 7560](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207560%20(7813_20200430_203403).pdf) consacrée spécifiquement à l’évaluation et la certification dans l’enseignement qualifiant
* « [Evaluer, délibérer et certifier en juin 2020](http://webservices.segec.be/gestdoc/Topix/web/app.php/download/19300)», note de la FESeC
* Outil « Aide à la prise de décision » pour Conseil de classe et Jury de qualification (voir annexe)
* « Pour une délibération réussie (spéciale Covid-19) » (le lien sera prochainement communiqué)

**INTRODUCTION SPECIFIQUE**

Ce document a pour objectif de répondre aux questions qui viennent naturellement dans le contexte de cette fin d’année marquée par l’épidémie de COVID-19. Les mesures décrites correspondent à la situation particulière que nous vivons jusqu’à la fin de cette année scolaire.

**OPTIONS CONCERNEES**

En 6e année professionnelle de qualification (CCPQ) :

* Assistant de maintenance PC-réseaux
* Carrossier
* Conducteur Poids lourds
* Electricien installateur en résidentiel
* Electricien installateur en industriel
* Horloger
* Mécanicien d’entretien
* Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts
* Métallier-soudeur
* Opérateur en industrie graphique

En 7e année professionnelle de qualification :

* Carrossier spécialisé
* Installateur-réparateur d’appareils électro-ménagers
* Mécanicien des moteurs diesel et engins hydrauliques

En 6e année technique de qualification :

* Electricien-automaticien
* Mécanicien-automaticien
* Technicien en électronique
* Technicien en industrie graphique
* Technicien en informatique
* Technicien en microtechnique
* Technicien en usinage
* Technicien du froid

En 7e année technique de qualification :

* Dessinateur en DAO (mécanique-électricité)
* Technicien en climatisation et conditionnement d’air
* Technicien motos
* Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels
* Technicien en télécommunication

En 6e année professionnelle de qualification  :

* Mécanicien d’entretien automobile (CPU)

En 6e année technique de qualification :

* Mécanicien polyvalent automobile (CPU)

En 7e année technique de qualification :

* Technicien en maintenance et diagnostic automobile (CPU)

**LES « ESSENTIELS DES METIERS »**

L’objectif de ce document est de rappeler aux équipes quelques points essentiels des programmes, sans vouloir interférer sur leur planification des apprentissages. Il est évident que tous les apprentissages ne doivent pas être rencontrés. Ce document n’est donc pas un guide pour un éventuel questionnement d’épreuve de qualification !

Pour les options de 6e année professionnelle de qualification suivantes (CCPQ) :

|  |  |
| --- | --- |
| Assistant de maintenance PC-réseaux | Mettre en service un système informatique en utilisant les fonctionnalités de base d’un système d’exploitation et d’utilitaires courants |
| Carrossier | Réparer un élément de carrosserie comprenant du débosselage, du soudage, de la préparation et une mise en peinture |
| Conducteur Poids lourds | Le Fonds Social du Transport a édité des documents en travaux inter écoles qui balisent le degré. Merci de s’y référer |
| Electricien installateur en résidentiel | Contrôler, dépanner et remettre en service, en conformité avec le RGIE, une installation existante |
| Electricien installateur en industriel | Réaliser les liaisons entre différents éléments d’une installation industrielle à partir d’un dossier technique, de plans de montage, en conformité avec le RGIE |
| Horloger | *Voir avec l’équipe pédagogique* |
| Mécanicien d’entretien | Réaliser la maintenance mécanique d’un ensemble pluri-technologique |
| Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts | Procéder à l’entretien d’un matériel motorisé et effectuer les réparations éventuelles |
| Métallier-soudeur | Réaliser un ensemble mécano soudé suivant la proposition de la commission des outils d’évaluation |
| Opérateur en industrie graphique | Réaliser un travail en vue d’une quadrichromie, impression et finition |

Pour les options de 7e année professionnelle de qualification suivantes (CCPQ) :

|  |  |
| --- | --- |
| Carrossier spécialisé | Mettre en œuvre les techniques récentes de réparation sur des matériaux spécifiques des véhicules actuels tant en tôlerie qu’en peinture |
| Installateur-réparateur d’appareils électro-ménagers | Emettre un diagnostic et remettre en état de fonctionnement un appareil électroménager |
| Mécanicien des moteurs diesel et engins hydrauliques | Réparer, adapter et remplacer des éléments sur un engin hydraulique |

Pour les options de 6e année technique de qualification suivantes (CCPQ) :

|  |  |
| --- | --- |
| Electricien-automaticien | Assurer la maintenance électrique curative d’une installation pluri technologique |
| Mécanicien-automaticien | Assurer la maintenance mécanique curative d’une installation pluri technologique |
| Technicien en électronique | Programmation de microcontrôleur d’une installation |
| Technicien en industrie graphique | Réaliser la production d’un document client de la commande à la finition en gérant toutes les étapes |
| Technicien en informatique | Mise en service d’un réseau avec configuration des composants |
| Technicien en microtechnique | Effectuer la maintenance d’une ensemble pluri technologique miniaturisé défectueux, procéder à la réparation et à la remise en service |
| Technicien en usinage | Réaliser une pièce par la technique du fraisage à commande numérique |
| Technicien du froid | Diagnostiquer d’une défectuosité dans une installation existante et y remédier |

Pour les options de 7e année technique de qualification suivantes (CCPQ) :

|  |  |
| --- | --- |
| Dessinateur en DAO (mécanique-électricité) | Etablir un projet d’un système complet en DAO (assemblage, pièces et mise en plan) |
| Technicien en climatisation et conditionnement d’air | Réaliser une recherche de panne sur une installation en climatisation et procéder à la réparation |
| Technicien motos | Réaliser une recherche de panne dans le cadre d’un entretien sur une moto et effectuer la réparation |
| Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels | Réaliser une recherche de panne sur un ensemble pluri technologique et effectuer la réparation |
| Technicien en télécommunication | Procéder à la modification d’une installation en télécommunication suivant un cahier de charge |

Pour les options en CPU :

|  |  |
| --- | --- |
| Mécanicien d’entretien automobile | UAA5 Préparer un véhicule de moins de 6 ans au passage du contrôle technique |
| Mécanicien polyvalent automobile | UAA8 Réaliser des interventions sur la suspension, le train roulant et la transmission d’un véhicule |
| 7e Technicien en maintenance et diagnostic automobile | UAA3 Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) – Monter, paramétrer les types d’accessoires non prévus par le constructeur – Neutraliser la haute tension sur un véhicule électrique/hybride |

**ANNEXE**

**Outil « Aide à la prise de décision » pour Conseil de classe et Jury de délibération**

**Pour les options organisées selon les modalités de la CPU, les Dossiers d’apprentissage et Rapport de compétences sont les outils adéquats pour cette prise de décision**

**Nom de l’élève :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objets de discussion** | **Constats** | **Décisions /Remarques** |
| **Epreuves de qualification**   * Les épreuves sont réussies * Une ou plusieurs épreuves n’ont pas été réussies * Une ou plusieurs épreuves n’ont pas été présentées * ... |  |  |
| **Stages en entreprise (obligatoires soumis à une base légale spécifique ou autres (RGE))**   * Les stages sont prestés entièrement * Les stages sont partiellement réalisés * Les stages n’ont pas été effectués * … |  |  |
| **Alternance : en conformité avec la circulaire 7560**   * Prestation des heures en entreprise * Prestation des périodes en école |  |  |
| **Autres éléments d’observation**   * Travail journalier * Evaluations formatives * Maitrise des apprentissages * Implication dans les apprentissages (motivation, présence/absence, …) * Participation au travail collaboratif (investissement dans sa classe et dans l’école) * PIA (enseignement spécialisé) * ... |  |  |
| **Communication à l’élève et aux parents/responsables légaux des modalités :**   * D’évaluation * De délibération * De certification * De remédiation * De conseils d’orientation * ... |  |  |

**Décision finale :**

**Quelques exemples en fonction du contexte d’enseignement :**

|  |  |
| --- | --- |
| AOA | * Le passage est autorisé dans l’année suivante sans remarque particulière * L’élève est autorisé à poursuivre sa formation dans l’année supérieure. Cependant les épreuves non validées devront faire l’objet de remédiation et d’évaluation * Le travail d’orientation se poursuivra à partir de septembre prochain (voir document 4e année CPU) * ... |
| AOB | * Le passage est possible, cependant le Conseil de classe émet une restriction sur la forme * Le passage est possible, cependant le Conseil de classe émet une restriction sur l’option * ... |
| AOC | * Le passage vers l’année supérieure n’est pas autorisé car le Conseil de classe estime que l’élève ne possède pas les acquis indispensables à la poursuite de son cursus * ... |
| ARéo | * L’élève recommence sa 4e dans une autre option (voir circulaire 7560) |
| C2D | * Elaboration du programme de soutien spécifique aux apprentissages (PSSA) |
| C3D | * Elaboration du programme d’apprentissages complémentaires individuel (PACI) |
| CQ | * L’élève a obtenu sa qualification * L’élève n’a pas obtenu sa qualification * ... |